



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Etaient présents** : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

**Etaient excusés** : M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TRAUTMANN

**Etaient absents** : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

**Date de la convocation** : MARDI 10 OCTOBRE 2023

**Secrétaire de séance** : M. FOUCHOU-LAPEYRADE

### **D2023-52 – Adoption du règlement budgétaire et financier de Decoset**

L'article L. 5217-10-8 du CGCT oblige désormais à adopter un règlement budgétaire et financier pour chaque mandature et à préciser les modalités de gestion des Autorisations de Programmes (AP), des Autorisations d'Engagements (AE) et des crédits de paiements y afférents, notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des AP-AE.

Le règlement doit aussi préciser les modalités d'information de l'Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le règlement budgétaire et financier est un document de référence ayant finalité à renforcer la cohérence et l'harmonisation des règles budgétaires et des pratiques de gestion. Il peut être révisé, uniquement par délibération, en fonction des évolutions réglementaires et de l'amélioration des règles de gestion que DECOSSET souhaitera observer.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** du règlement budgétaire et financier de DECOSSET au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en annexe à la présente délibération

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20231017-D2023-52-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2023  
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



Secrétaire de séance  
M. FOUCHOU-LAPEYRADE



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	10	7	17
Votants	10	7	17
Pouvoirs	1	0	1
<b>Total de voix</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>29</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>29</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20231017-D2023-52-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2023  
Date de réception préfecture : 31/10/2023